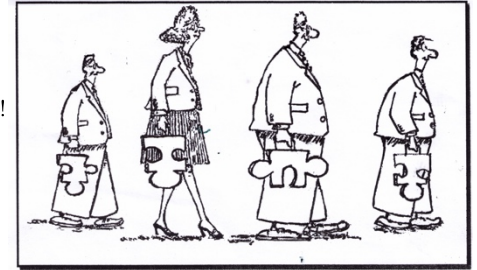


## ANNEXE C



Le plaisir de chanter...  
et chanter pour le plaisir !



### CODE D'ÉTHIQUE

Tout en étant un loisir, chanter au sein d'une chorale requiert un engagement personnel et se traduit par des responsabilités personnelles et collectives :

- 1) **responsabilité personnelle** basée sur la détermination de chaque membre à travailler les pièces du répertoire et à assister aux pratiques et aux concerts. La performance du chœur est le résultat du travail de chacun.
- 2) **responsabilité collective** basée sur l'esprit d'équipe et le respect envers les autres ainsi qu'envers le public devant lequel on se produit. L'attitude de chaque membre a un impact direct sur la cohésion du groupe et le succès des performances devant public repose sur la rigueur, la discipline et la concentration de chacun.

Le Code d'éthique reflète les valeurs d'**engagement**, d'**esprit d'équipe** et de **respect** auxquelles adhèrent les personnes qui se joignent à l'Ensemble Vocal CharleVoix. Il vise à clarifier les attitudes et comportements les plus importants auxquels chaque membre accepte de se soumettre "librement" lorsqu'il se joint au groupe afin que le « Plaisir de Chanter » soit une expérience enrichissante.

Valeurs		Attitudes et comportements attendus
<b>Engagement</b>		1. Chaque membre se fait un point d'honneur d'être présent aux répétitions, d'arriver à l'heure et d'y arriver en s'étant préparé ( en utilisant le matériel fourni... CDs, partitions... ). 2. Chacun(e) formule toute suggestion qui pourrait contribuer au bon fonctionnement de la chorale et signale toute situation susceptible de nuire à l'harmonie entre les membres.
<b>Esprit d'équipe</b>		1. Chaque choriste donne le meilleur de lui-même et évite de critiquer d'autres membres ou encore de dire aux autres quoi faire. C'est la responsabilité du chef de chœur. 2. Dans la mesure de leur disponibilité, les membres collaborent à l'organisation d'activités ou en participant au travail des comités mis sur pied. 3. Par esprit d'équipe et de solidarité, chaque membre accepte de se conformer aux décisions prises par le CA ou par des comités mis sur pied dans le cadre de projets spéciaux (concerts, accueil de chorales, activités sociales ou de financement...) ainsi qu'aux directives destinées à assurer le fonctionnement harmonieux du groupe.
<b>Respect</b>	<b>...des autres</b>	1. Lorsqu'un membre prévoit être absent, il en avise <b>un membre du conseil d'administration</b> . 2. Chacun(e) fait preuve de discipline et observe les consignes du chef de chœur lors des répétitions et lors des générales.
	<b>...du public</b>	3. Chacun des membres se prépare avec rigueur pour les concerts et respecte les règles de présentation sur scène.
	<b>... des choristes</b>	4. Les membres du conseil d'administration se font un devoir de sonder les choristes à chaque année sur leur appréciation (concert annuel, répertoire).